



# Groupe Office National des Forêts

États Financiers Consolidés

31 décembre 2022

Office National des Forêts  
2 bis, avenue du Général Leclerc  
CS 30042  
94704 Maisons Alfort cedex

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe ONF</b>	<b>4</b>
1.1	Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2022	4
1.2	Bilan consolidé au 31 décembre 2022	5
1.3	Tableau des Flux de Trésorerie consolidé au 31 décembre 2022	6
1.4	État des variations des capitaux propres consolidés	7
<b>2</b>	<b>Principales méthodes comptables du Groupe</b>	<b>8</b>
2.1	Information sur la société consolidante	8
2.2	Déclaration de conformité du référentiel du Groupe	8
2.3	Principes comptables	8
2.4	Base de consolidation	8
2.5	Changements de méthode	8
2.6	Méthodes de consolidation	8
2.7	Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition	8
2.8	Conversion des comptes exprimés en devises	9
2.9	Opérations en devises	9
2.10	Élimination des opérations internes au Groupe	9
2.11	Immobilisations incorporelles et corporelles	9
2.12	Immobilisations financées en crédit-bail	10
2.13	Immobilisations financières	10
2.14	Stocks	10
2.15	Valeurs mobilières de placement	10
2.16	Provisions pour risques et charges	10
2.17	Impôts exigibles et différés	11
2.18	Résultat exceptionnel	11
2.19	Engagements de retraite et avantages assimilés	11
2.20	Opérations pluriannuelles	13
2.21	Information sectorielle	13
<b>3</b>	<b>Événements significatifs</b>	<b>15</b>
3.1	Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice	15
3.2	Événement post clôture	18
3.3	Continuité d'exploitation	18
<b>4</b>	<b>Périmètre de consolidation</b>	<b>19</b>
4.1	Évolution du périmètre de consolidation	19
4.2	Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2022	20
<b>5</b>	<b>Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022</b>	<b>22</b>
5.1	Chiffre d'affaires	22
5.2	Autres produits d'exploitation	23
5.3	Achats et charges externes	23
5.4	Charges de personnel	23
5.5	Autres charges d'exploitation	23
5.6	Impôts et taxes	24
5.7	Dotations aux amortissements et provisions (y compris les reprises)	24
5.8	Résultat d'exploitation	24
5.9	Résultat financier	25
5.10	Résultat exceptionnel	25
5.11	Passage du résultat social au résultat consolidé	26
5.12	Impôts sur les résultats	26
5.13	Écarts d'acquisition	27
5.14	Immobilisations incorporelles	28
5.15	Immobilisations corporelles	28
5.16	Immobilisations financières	29
5.17	Sociétés mises en équivalence	30
5.18	Titres non consolidés	30
5.19	Stocks et en-cours	31
5.20	Clients et comptes rattachés	31

5.21	Autres créances	31
5.22	Impôts différés	32
5.23	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	32
5.24	Provisions pour risques et charges	32
5.25	Emprunts et dettes financières	33
5.26	Fournisseurs et comptes rattachés	33
5.27	Autres dettes et comptes de régularisation	33
5.28	Parties liées	34
5.29	Engagements hors bilan	34
5.30	Autres informations	35
5.31	Informations sectorielles	36

# 1 Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats du Groupe ONF

## 1.1 Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2022

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires	5.1	792 767	720 135
Autres produits d'exploitation	5.2	128 137	123 905
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>920 903</b>	<b>844 040</b>
Achats et charges externes	5.3	-284 923	-255 280
Charges de personnel	5.4	-460 055	-451 081
Autres charges d'exploitation	5.5	-18 287	-16 677
Impôts et taxes	5.6	-42 174	-39 242
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.7	-52 234	-47 780
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-857 672</b>	<b>-810 060</b>
<b>Résultat d'exploitation avant Amort. ECA</b>	<b>5.8</b>	<b>63 231</b>	<b>33 980</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	5.13	-	-
<b>Résultat d'exploitation après Amort. ECA</b>	<b>5.8</b>	<b>63 231</b>	<b>33 980</b>
Résultat financier	5.9	-2 637	-2 188
Résultat exceptionnel	5.10	-117	209
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>		<b>60 478</b>	<b>32 001</b>
Impôts sur les résultats	5.12	-6 996	-0
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>53 482</b>	<b>32 000</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		40	84
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>53 522</b>	<b>32 085</b>
Intérêts minoritaires		-158	-120
<b>Résultat net - part du groupe</b>		<b>53 364</b>	<b>31 965</b>

## 1.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Notes	2022		2021	
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé		-		-	-
Immobilisations incorporelles	5.14	80 379	-57 917	22 461	20 190
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>	5.13	505	-69	436	436
Immobilisations corporelles	5.15	10 260 957	-526 806	9 734 150	9 732 270
Titres mis en équivalence	5.17	245	-	245	205
Immobilisations financières	5.16	23 930	-3 868	20 062	21 590
<b>Actif immobilisé</b>		<b>10 365 510</b>	<b>-588 592</b>	<b>9 776 918</b>	<b>9 774 254</b>
Stocks et en-cours	5.19	22 809	-224	22 585	22 922
Clients et comptes rattachés	5.20	243 271	-9 547	233 723	161 459
Autres créances et comptes de régularisation	5.21	32 777	-45	32 733	41 786
Créances diverses	5.21	2 172	-	2 172	2 297
<i>dont Impôts différés - actif</i>	5.22	961	-	961	1 075
Disponibilités	5.23	21 472	-	21 472	7 702
<b>Actif circulant</b>		<b>322 500</b>	<b>-9 816</b>	<b>312 685</b>	<b>236 166</b>
<b>Total Actif</b>		<b>10 688 011</b>	<b>-598 408</b>	<b>10 089 603</b>	<b>10 010 421</b>
Capital social				-	9 473 698
Financements de l'actif - Etat				9 487 892	10 744
Réserves consolidées				-144 151	-177 019
Réserves de conversion				-1 034	-1 116
Financements de l'actif - Autres que l'Etat				44 395	42 820
Résultat part du groupe				53 364	31 965
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>				<b>9 440 466</b>	<b>9 381 092</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>				<b>375</b>	<b>230</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	5.24			<b>43 872</b>	<b>29 217</b>
<b>Emprunts et dettes financières</b>	5.25			354 800	414 096
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	5.26			127 283	102 488
<b>Autres dettes et Comptes de régularisation</b>	5.27			122 807	83 298
<i>Dont Impôts différés - passif</i>	5.22			81	154
<b>Dettes</b>				<b>604 890</b>	<b>599 882</b>
<b>Total Passif</b>				<b>10 089 603</b>	<b>10 010 421</b>

### 1.3 Tableau des Flux de Trésorerie consolidé au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	2022	2021
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	53 522	32 085
<b>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :</b>		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	61 829	47 065
- Plus ou moins values de cession	-419	-7 147
- Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat	-7 503	-7 054
- Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-40	-84
- Impôts différés	396	2
<b>Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation :</b>		
- Variations de stock	337	3 474
- Variations des dettes et créances d'exploitation	6 082	-27 190
<i>dont Variations des créances</i>	-63 199	-30 599
<i>dont Variations des dettes</i>	69 282	3 409
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>114 204</b>	<b>41 150</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-7 142	-6 683
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-42 674	-49 032
- Acquisitions d'immobilisations financières	-3 989	1 779
- Cessions d'immobilisations corporelles	61	8 834
- Cessions d'immobilisations financières	-	48
- Diminution d'immobilisations financières	4 537	2 119
- Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	-	448
- Variation des fournisseurs d'immobilisations	-4 955	-
<b>Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement</b>	<b>-54 163</b>	<b>-42 487</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
- Dividendes versés aux minoritaires	-13	-11
- Subventions d'investissements reçues	13 030	11 597
- Augmentation des emprunts	-	431 738
- Remboursement des emprunts	-57 133	-417 159
- Variation nette des concours bancaires	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des opérations de financement</b>	<b>-44 116</b>	<b>26 166</b>
Incidence des différences de change sur la trésorerie	8	-7
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>15 933</b>	<b>24 821</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-27 687</b>	<b>-52 508</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>-11 754</b>	<b>-27 687</b>
<b>Disponibilités</b>		
Disponibilités	21 472	7 702
Concours Bancaires Courants	-33 116	-35 389
Intérêts courus non échus - passif	-110	-0
<b>Total</b>	<b>-11 754</b>	<b>-27 687</b>

## 1.4 État des variations des capitaux propres consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Financements de l'actif - Etat	Résultat de l'exercice	Réserves consolidées	Financements de l'actif - Autres que l'Etat	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe
<b>Situation au 31/12/2020</b>	<b>9 476 942</b>	<b>9 145</b>	<b>-79 186</b>	<b>146 356</b>	<b>45 764</b>	<b>-1 116</b>	<b>9 597 905</b>
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-0	-0
Autres variations	-	-	-	-1	-	-	-1
Changement de méthode	-	-250	-	-244 187	-4 992	-	-249 429
Affectation du résultat N-1	-	-	79 186	-79 186	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	31 965	-	-	-	31 965
Financements reçus	-	1 848	-	-	2 049	-	3 897
Affectation de biens	-3 245	-	-	-	-	-	-3 245
<b>Situation au 31/12/2021</b>	<b>9 473 697</b>	<b>10 743</b>	<b>31 965</b>	<b>-177 018</b>	<b>42 820</b>	<b>-1 116</b>	<b>9 381 092</b>
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	81	81
Autres variations	-9 473 697	9 473 697	-	903	-497	-	406
Changement de méthode	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	-	-31 965	31 965	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	53 364	-	-	-	53 364
Financements reçus	-	6 699	-	-	6 331	-	13 030
Reprise des financements	-	-3 248	-	-	-4 259	-	-7 507
<b>Situation au 31/12/2022</b>	<b>-</b>	<b>9 487 892</b>	<b>53 364</b>	<b>-144 151</b>	<b>44 395</b>	<b>-1 034</b>	<b>9 440 466</b>

L'impact du changement de méthode de 249,4 M€ est lié à la décomptabilisation des travaux de régénération immobilisés dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

## 2 Principales méthodes comptables du Groupe

### 2.1 Information sur la société consolidante

L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ci-après ONF ou ONF EPIC) est un établissement public national à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n°64-1278 du 23 décembre 1964, et l'article 35 du décret n°65-1085 du 07 décembre 1965.

Il est doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

Son siège social est situé :  
2 bis, avenue du Général Leclerc - CS 30042 - 94704  
Maisons-Alfort cedex

### 2.2 Déclaration de conformité du référentiel du Groupe

Les comptes consolidés du Groupe ONF ont été établis en conformité :

- avec les principes français relatifs aux comptes consolidés des sociétés commerciales et prévus par les dispositions du règlement ANC n°2020-01 relatif au plan comptable général de l'Autorité des normes comptables ;
- avec les modalités de consolidation des établissements publics nationaux fixées dans l'instruction 08-017-M9 du 3 avril 2008.

### 2.3 Principes comptables

Les comptes consolidés sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

### 2.4 Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'ONF, ainsi que ceux de ses filiales et participations au 31 décembre 2022 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique. Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### 2.5 Changements de méthode

Néant.

### 2.6 Méthodes de consolidation

Entrent dans le périmètre de consolidation les sociétés placées sous le contrôle exclusif de l'ONF, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable.

La méthode de consolidation est déterminée en fonction du contrôle exercé.

- Contrôle exclusif : le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage de contrôle supérieur à 50%, sauf s'il est clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Il existe aussi si le Groupe, détenant la moitié ou moins des droits de vote d'une entreprise, dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'Administration ou de l'organe de décision équivalent. La méthode retenue est l'intégration globale.
- Influence notable : l'influence notable se détermine par le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée si le Groupe détient directement ou indirectement un pourcentage supérieur ou égal à 20% des droits de vote dans une entité. La méthode retenue est la mise en équivalence.

Les sociétés intégrées au périmètre de consolidation du Groupe ONF sont consolidées selon les deux méthodes précitées.

### 2.7 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

À la date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables des entités acquises sont évalués individuellement. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir au plus tard à la clôture de l'exercice ouvert postérieurement à celui ayant constaté l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif entre le coût d'acquisition des titres de l'entité (y compris les frais afférents nets d'impôts) et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique "Écarts d'acquisition" en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat.



L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective. L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

## 2.8 Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères, gérées par ONF INTERNATIONAL, sont convertis en euros au taux de change de clôture, à l'exception des capitaux propres et des écarts d'acquisition qui sont maintenus au taux de change historique. Les comptes de résultat en devises sont convertis au taux moyen annuel.

Les écarts de conversion résultant de ces différents taux sont comptabilisés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserves de conversion ».

## 2.9 Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises sont converties :

- sur la base du taux de change de clôture pour les opérations non couvertes ;

- sur la base de taux de couverture à terme pour les opérations couvertes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en résultat financier.

## 2.10 Élimination des opérations internes au Groupe

Les transactions, les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, provisions pour risques et charges constituées en raison de pertes subies par les entreprises consolidées, provisions ou reprise de provisions pour dépréciations financières entre entités du Groupe plus-values ou moins-values dégagées à l'occasion de cessions internes au Groupe). L'élimination des résultats internes est répartie entre la part Groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats.

Les pertes intra-groupes entre les entreprises intégrées ne sont éliminées que dans la mesure où elles ne nécessitent pas une dépréciation. Les résultats sur les opérations internes avec des entreprises mises en équivalence sont éliminés au prorata du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces entreprises.

## 2.11 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou coût de production. Les valeurs inscrites au bilan sont des valeurs historiques. Elles sont dépréciées lorsque leur valeur d'inventaire devient inférieure à leur valeur brute.

Concernant les forêts domaniales inscrites au bilan de l'ONF, selon la résolution 2006-03 du 27 avril 2006, elles sont évaluées forfaitairement par direction territoriale pour la métropole et à l'euro symbolique pour les départements d'outre-mer. Les travaux d'investissements sur les infrastructures, d'accueil du public et environnementaux réalisés dans ces forêts sont immobilisés. Concernant les frais de recherche et développement-brevet et licences, la partie du coût d'acquisition correspondant à des projets de recherche appliquée et de développement en cours, identifiables et évaluables de manière fiable, nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale, est immobilisée.

Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles du Groupe sont les suivantes :

Frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Logiciels et licences	1 à 5 ans

Concernant les immobilisations corporelles, l'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée de vie utile de l'actif.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles du Groupe sont les suivantes :

Concessions brevets et licences	4 ans
Terrains	Non amortis
Agencements terrain	10 ans
Forêts	Non amorties
Agencements forêts domaniales	15 ans
Construction et aménagements	10 à 40 ans
Construction sur sol d'autrui et aménagements	10 à 40 ans
Matériel industriel	3 à 7 ans
Matériels de transports	7 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Cheptel	10 à 30 ans

## 2.12 Immobilisations financées en crédit-bail

Les immobilisations financées par crédit-bail sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur stipulée au contrat. Elles sont amorties selon les mêmes règles que si elles avaient été acquises en pleine propriété.

Ces immobilisations sont considérées comme achetées à crédit : la dette correspondante est ainsi inscrite au passif et fait l'objet d'une charge financière.

Les crédits baux concernent ONF EPIC et ONF VEGETIS. Les montants pour cette dernière ont été jugés non significatifs pour le Groupe et n'ont donc pas fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés.

## 2.13 Immobilisations financières

Les titres de participation des sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, si nécessaire, dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle.

## 2.14 Stocks

Les stocks sont valorisés selon des méthodes différentes en fonction de leur nature.

### 2.14.1 Stocks de bois, produits ligneux, graines et plantes, ouvrages chez ONF EPIC

Pour l'EPIC ONF, les stocks sont évalués à leur prix d'achat pour les matières premières et les marchandises

et à leur prix de revient pour les produits transformés, y compris pour les graines et plants.

La valorisation du stock de bois façonné est la somme des coûts d'abattage et de débardage.

Le suivi des stocks est effectué selon le mode de l'inventaire intermittent.

Les dépréciations des stocks sont constatées de la façon suivante :

- pour les ouvrages, un pourcentage de dépréciation est appliqué sur le prix d'achat selon l'obsolescence des ouvrages ;
- pour les graines, l'estimation de perte probable selon l'ancienneté et la qualité de la conservation ;
- pour les plants, l'estimation de perte probable et de quantité inutilisable de fait de non-conformité (plants tordus, trop âgés, etc.).

### 2.14.2 Stocks de bois et plaquettes chez ONF Energie

Pour ONF ENERGIE, les stocks correspondent à la matière première (bois sur pied, sur parcelles et bord de route), aux encours de production et aux produits finis (plaquettes).

Les stocks sont valorisés à partir des coûts d'achat, qui peuvent inclure des coûts directs d'abattage, de débardage, de façonnage, de transport et main d'œuvre facturés par les prestataires et une quote-part de coût de logistiques internes.

Lorsque la valeur nette de réalisation s'avère inférieure au coût de revient, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs.

## 2.15 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une provision pour dépréciation est comptabilisée à due concurrence.

## 2.16 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constatées lorsque, à la date de clôture, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement

devrait se traduire pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée. Une information est alors fournie en annexe.

Le Groupe est engagé en tant que demandeur ou défendeur dans un certain nombre de litiges dont l'issue ne peut être estimée de façon précise. Pour autant, la direction estime, le cas échéant, que des provisions suffisantes ont été constituées pour faire face aux conséquences financières défavorables des litiges.

## 2.17 Impôts exigibles et différés

### 2.17.1 Impôts exigibles

Le Groupe comptabilise les impôts en accord avec les législations qui prévalent dans les différents pays dans lesquels les opérations sont opérées.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

### 2.17.2 Intégration fiscale

Le Groupe ne pratique pas l'intégration fiscale.

### 2.17.3 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale selon l'approche bilancielle, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Il s'agit principalement des éléments suivants :

- décalages temporaires entre comptabilité et fiscalité ;
- retraitements et éliminations imposés par la consolidation ;
- déficits fiscaux reportables retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant, selon la méthode du report variable, les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation. Ils sont comptabilisés au bilan en actif et passif courants et non courants. Les actifs et passifs

d'impôts différés sont compensés au niveau de chaque entité fiscale lorsque la législation l'autorise.

Les impacts de changement de taux d'impôt sont enregistrés directement en résultat.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé ou maintenu à l'actif que dans la mesure où il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

## 2.18 Résultat exceptionnel

L'ONF EPIC applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 le nouveau référentiel comptable constitué du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) et de l'instruction commune de la DGFiP du 22 décembre 2016.

En application de ces normes, ONF EPIC ne constitue pas de résultat exceptionnel. Seuls les résultats exceptionnels des filiales sont pris en compte.

## 2.19 Engagements de retraite et avantages assimilés

Le principe des normes comptables (recommandation du CNC et IFRS) est d'assurer le rattachement à chaque exercice des coûts relatifs aux services rendus par le personnel au cours de ce même exercice. Ces coûts naissent de droits attribués au personnel en contrepartie des services rendus, et créent, pour l'entreprise, une obligation.

- Engagements retraites et dispositifs de cessation d'activité anticipée (CAA et CPA)

L'évaluation actuarielle de l'engagement au titre du régime d'indemnités d'ancienneté et de fin de carrière Cessation Anticipée d'Activité (CAA) au 31 décembre 2022, a été effectuée par le cabinet ACTENSE.

Sur la base d'hypothèses actualisées (notamment âges de départ en retraite, taux de charges sociales, profil de carrière) et d'un taux d'actualisation IDR de 3.48 % à fin 2022 (déterminé par l'actuaire en référence à des normes nationales), les engagements ont été établis à 9,115 M€ au 31 décembre 2022 au titre des indemnités de départ à la retraite.

Sur la base d'hypothèses actualisées par l'actuaire, le montant de l'engagement au titre de la CAA s'établit à 17,949 M€ au 31 décembre 2022 (contre 28,184 M€ à fin 2021). Cette diminution s'explique par la baisse de la

durée résiduelle de versement, ainsi que par la hausse du taux d'actualisation.

Les montants d'indemnité retraite dont celles versées au titre de la CAA ne sont pas provisionnés et sont inscrits en engagements hors bilan.

➤ Cessation anticipée d'activité (CAA)

De 2004 à 2011, un dispositif de Cessation Anticipée d'Activité (CAA) - accord collectif du 15 décembre 2003 reconduit le 7 février 2007 - permettait aux ouvriers forestiers de cesser leur activité de manière anticipée à compter de 55 ans en raison de la pénibilité inhérente à leur métier.

Le dispositif de CAA n'ayant pas été reconduit dans le Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF-FNCOFOR 2012-2016, l'article VIII de ce contrat avait prévu la mise en place d'un dispositif de Cessation Progressive d'Activité (CPA) à partir de 57 ans (âge fixé pour tenir compte de l'allongement de l'âge minimum de départ à la retraite).

Un accord CPA a été signé par la Direction Générale de l'ONF et l'ensemble des organisations syndicales représentatives en 2013 pour une durée de 3 ans.

Le Contrat d'Objectif et de Performance 2016-2020, signé le 7 mars 2016, avait prévu dans son axe 5.1 relatif à la « stabilisation de l'organisation de l'établissement et de ses effectifs », la poursuite du dispositif de Cessation Progressive d'Activité (CPA) et la mise en place d'un nouveau dispositif de Cessation Anticipée d'Activité (CAA) au profit des ouvriers forestiers de l'ONF, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un accord CPA et un accord CAA ont donc vécu concomitamment jusqu'au 31 décembre 2020 (l'accord CAA a lui été prolongé par avenant jusqu'au 30 avril 2021).

La négociation d'un nouveau dispositif CPA a abouti à un accord signé le 9 décembre 2021 avec une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 5 ans. Les ouvriers et TAM du régime agricole sont éligibles, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, au dispositif de Cessation anticipée d'activité (CAA), qui s'est achevé en 2021.

Parmi cette population éligible, le nombre de CAA a été estimé au global à 500 personnes sur les 5 ans du dispositif. Il en résulte un engagement théorique au titre des indemnités de fin de carrière de 8 M€.

L'ONF s'acquitte également de la rente versée aux bénéficiaires de la CAA, jusqu'à l'ouverture de leurs

droits à la retraite. Le montant des engagements au titre de cette rente est estimé à 0,03 M€ annuels chargés par bénéficiaire ; la durée moyenne en CAA étant de 3,5 ans, le montant des engagements au titre de la rente CAA a été estimé à 30,7 M€.

Il s'agit d'un accord de préretraite d'entreprise instaurant le versement aux bénéficiaires d'un revenu de remplacement (rente), jusqu'à l'ouverture de leurs droits à la retraite sous condition de rupture du contrat de travail par voie de démission.

Le versement de cette rente aux bénéficiaires est assuré par un prestataire (AON), l'ONF s'acquittant directement du paiement des cotisations patronales adossées à ces rentes.

Ce dispositif ne concerne qu'une partie de la population de l'ONF. Il est accessible aux seuls salariés du régime agricole en CDI qui ont exercé le métier d'ouvrier forestier pendant au moins 20 ans à l'ONF. L'âge minimum requis est de 55 ans au moment de l'entrée en CAA, les ouvriers forestiers avaient au plus tard jusqu'au le 31 janvier 2021 pour souscrire à ce dispositif.

Par ailleurs, ces personnels ne doivent pas être en capacité de bénéficier d'une retraite de base à taux plein ni avoir la possibilité de liquider par anticipation une pension de retraite, de quelque nature que ce soit.

L'accord CAA s'étant achevé en 2021, il n'y a pas eu de nouvelles entrées dans le dispositif depuis mai 2021, le nombre total des bénéficiaires a été arrêté à 475 salariés, depuis 2017.

En 2022, 291 personnes ont bénéficié du versement de la rente, représentant sur l'exercice 5,295 M€ (rente), pour un montant total chargé de 10 M€ (rente + cotisations), et de 0,0242 K€ de prestations au cabinet AON en charge du paiement de la rente (source AON).

➤ Cessation progressive d'activité (CPA)

Ce dispositif de retraite progressive, consiste pour le collaborateur, à passer à temps partiel et percevoir une partie de sa pension de retraite (de base et complémentaire). C'est une forme de pré-retraite.

L'accord collectif signé en 2013, instituant la cessation progressive d'activité en vigueur à l'ONF, concerne uniquement la population des ouvriers forestiers.

L'ONF garantit au bénéficiaire un maintien de rémunération du salaire de base à hauteur de 100 % puis de 95 % du salaire de base qu'il aurait perçu s'il avait continué à travailler à temps plein.

Cette indemnité de cessation progressive d'activité, versée mensuellement en faveur des ouvriers de l'ONF, est imputée sur les dépenses de masse salariale.

En 2022, 161 salariés ont bénéficié de ce dispositif, dont 46 nouveaux bénéficiaires au cours de l'exercice, ce qui représente un coût chargé de 1,45 M€ pour l'exercice 2022.

Au global, sur la période 2018-2022, 375 ouvriers forestiers ont bénéficié du dispositif CPA, pour un coût de 8,6 M€.

## 2.20 Opérations pluriannuelles

Concernant les contrats pluriannuels, il est important de pouvoir traiter ces conventions de manière à rendre le plus cohérent possible l'avancement des charges et des produits sur la durée de la convention. En pratique, le Groupe ONF a choisi d'utiliser la méthode de l'avancement qui permet la prise en compte pour le calcul du résultat à la clôture de l'exercice, d'une fraction des produits correspondant à la part du contrat déjà exécuté.

Ainsi un chiffre d'affaires calculé en fonction du degré d'avancement des travaux estimé est comptabilisé à la clôture de l'exercice. Ce dispositif est notamment appliqué lorsque la mise en œuvre de compensations biodiversité est confiée à l'ONF.

### **Label bas carbone (LBC) :**

L'ONF est amené, en tant que porteur de projets en forêt domaniale, à conclure des conventions avec des tiers qui s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Label bas-carbone ». Ainsi, les entités (entreprises, collectivités, Etat, etc.) s'inscrivant dans une démarche de compensation volontaire de leurs émissions carbone peuvent acquérir, auprès de l'ONF, des Réductions d'Emissions (RE) issues de projets labélisés par le Ministère de la transition écologique (MTE). Les RE sont reconnues à l'issue d'un audit réalisé au terme d'un délai de 5 ans.

Les normes de comptabilisation à appliquer aux projets labélisés dans le cadre du LBC ne sont pas stabilisées.

Cependant, le BOI-BA-CHAMP-10-10-10 du 6 avril 2022, mentionne au § 80 : « *les revenus issus de la vente de tonnes de carbone capté du fait d'action de boisement, reboisement ou balivages, dans le cadre d'un projet forestier ayant reçu le label "Bas-carbone", en application du décret n° 2018-1043 du 28 novembre 2018 créant un label "Bas-carbone" sont considérés comme des revenus de la production forestière* ».

Dans l'attente d'une rubrique, d'une sous-rubrique dédiée au plan de compte de l'ONF, le compte 701 480

« autres produits finis de vente » a été retenu pour comptabiliser en 2022 les recettes issues des projets LBC.

Les règles retenues pour comptabiliser les opérations LBC sont les suivantes :

- tous les versements prévus à la convention et effectués préalablement à la réalisation des travaux (et donc du service fait) ont vocation à être comptabilisés sur compte d'avance. En 2022, le système d'information de l'ONF n'ayant pas la capacité de produire des factures d'avances, ces versements ont dans un premier temps été comptabilisés au compte 701 480, puis ont fait l'objet d'un produit constaté d'avance ;
- des factures d'acomptes, sont établies au fur et à mesure de la réalisation des étapes de plantation, dans les conditions prévues à la convention ;
- le solde est facturé à la réalisation de l'audit reconnaissant les réductions d'émissions.

## 2.21 Information sectorielle

### 2.21.1 Analyse par secteurs d'activités

Le Groupe analyse ses opérations financières selon les 6 secteurs d'activités suivants :

- Gestion des forêts ;
- Holding ;
- Expertise internationale ;
- Production de bois énergie avec des sous-secteurs :
  - Production de plaquettes de bois ;
  - Production de bois bûche ;
- Activités diverses dont la gestion des infrastructures linéaires et la commission de transport.

Le compte de résultat et le bilan sont présentés par activité.

### 2.21.2 Analyse par zones géographiques

Le Groupe analyse ses activités selon deux zones géographiques distinctes :

- France : cette zone regroupe les activités réalisées en France ;
- International : cette zone regroupe les activités réalisées hors de France. Il s'agit notamment des activités portées par ONF INTERNATIONAL au travers des entités étrangères (filiales et succursales) implantées en Colombie et Brésil.

Seules les informations liées au chiffre d'affaires et au résultat d'exploitation sont présentées par zone géographique, étant précisé que pour les ventes, la localisation du client a été retenue.

### **2.21.3 Entreprises en zone de forte inflation**

Les critères retenus pour déterminer si des entreprises étrangères sont situées dans des pays à forte inflation sont basés sur certaines caractéristiques parmi lesquelles :

- les ventes et les achats à crédit sont conclus à des prix qui tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat attendue durant la durée du crédit, même si cette durée est courte ;
- les taux d'intérêt, les salaires et les prix sont liés à un indice de prix ;
- le taux cumulé d'inflation sur trois ans approche ou dépasse 100 % ;
- les prix sont souvent exprimés dans une monnaie étrangère relativement stable, plutôt que dans la monnaie locale.

Les contributions des entreprises étrangères incluses dans le périmètre de consolidation n'ont pas fait l'objet de retraitement, car elles sont situées dans des zones ne remplissant pas ces caractéristiques.

## 3 Événements significatifs

### 3.1 Evènements significatifs intervenus au cours de l'exercice

#### 3.1.1 Apport partiel d'actifs (APA)

A la suite du rapport conjoint de l'Inspection générale de l'administration, du Conseil général de l'environnement et du développement durable, du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, et de l'Inspection générale des finances daté du 11 juillet 2019 sur l'évaluation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 de l'Office national des forêts (ONF), les ministres chargés de l'écologie, du budget, de la cohésion des territoires et de l'agriculture ont arrêté, dans un communiqué de presse daté du 27 juin 2019, les pistes d'évolution pour l'ONF.

Il était notamment précisé que la « continuité des activités concurrentielles de travaux et services sera assurée dans le cadre d'une filiale qui participera à l'amélioration de la transparence financière ».

Le contrat Etat-ONF 2021-2025, conclu le 22 avril 2022 entre l'Etat et l'ONF prévoit que l'ONF « [engage], dans le cadre d'une concertation approfondie, le processus de regroupement dans une même filiale des activités maîtrise de la végétation, arbre conseil et mobilier bois, pour une mise en œuvre effective de cette nouvelle filiale pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ».

Lors du Conseil d'administration de l'ONF du 25 juin 2020, le directeur général de l'ONF a présenté un scénario de filialisation limité à trois activités, représentant environ un tiers de volume des activités concurrentielles de l'ONF : la maîtrise de la végétation, portée principalement par l'Agence nationale études et travaux (ANET), l'Arbre Conseil®, le mobilier bois.

Le Conseil d'administration de l'ONF, par résolution n°2021-10 du 02 juillet 2021, a validé ce périmètre de filialisation et a décidé la création d'une filiale dédiée le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (ONF VEGETIS) à partir de l'actuelle filiale SAS Sessile, via un apport partiel d'actifs à cette dernière des trois branches d'activité concurrentielle susmentionnées.

Cette résolution autorisait ainsi le directeur général de l'ONF à préparer la SAS ONF VEGETIS à intégrer l'ensemble des prestations concurrentielles de travaux et de services, tant intellectuelles que techniques, relatives à la maîtrise de la végétation, aux aménagements paysagers, à la fabrication et à

l'installation de mobilier bois, à préparer le projet de transfert des branches d'activités, à mettre en œuvre le processus consultatif des instances représentatives du personnel.

Un détournement des activités transférées opéré courant 2022 a servi à valoriser les trois branches dans les Traités d'apport signés le 13 décembre 2022. Puis un détournement définitif, sur la base des comptes sociaux de l'ONF au 31 décembre 2022 a été réalisé.

Au plan comptable, les différents postes de bilan ont été examinés pour procéder à cette évaluation : immobilisations, dépôts, stocks, créances, trésorerie, provisions et dettes. Le détournement a été d'abord effectué sur la base des valeurs nettes comptables bilancielle au 31 décembre 2021 relatives aux centres financiers des trois activités transférées. Certains postes ont ensuite été actualisés ou extrapolés des données au 30 septembre 2022 (travaux en cours, ...). La liste des immobilisations identifiées a fait l'objet d'une circularisation dans les territoires afin de déterminer leur rattachement dans le cas où les actifs participaient à plusieurs activités, plus particulièrement pour l'activité Arbre Conseil.

Ces premiers travaux ont abouti à un actif net des trois branches valorisé à 16 641 053 €. Ce montant a servi de base pour constituer les augmentations de capital d'ONF VEGETIS d'une part, et d'ONF PARTICIPATIONS d'autre part. Il représente le montant minimum de la participation à recevoir par ONF en contrepartie des apports au 31 décembre 2022.

Ce montant a été expertisé et validé par le commissaire aux apports dans ses rapports du 13 décembre 2022 sur la valeur des apports dans le cadre de l'apport partiel d'actifs en nature réalisé par l'ONF à la Société ONF VEGETIS d'une part puis dans le cadre de l'apport en nature de titres réalisé par l'ONF au profit d'ONF PARTICIPATIONS d'autre part.

En effet, afin d'éviter la détention d'actions par deux entités du Groupe ONF et de conserver la structuration financière du Groupe ONF, l'ONF apporte, dans le cadre d'un second apport, les actions détenues dans le capital de la société ONF Vegetis à ONF PARTICIPATIONS (apport secondaire). A l'issue de cette opération, réalisée immédiatement à la suite de l'apport partiel d'actifs, ONF Vegetis est détenue à 100% par l'ONF à travers sa filiale holding dédiée ONF PARTICIPATIONS.

Un traité d'apport partiel d'actifs en nature par ONF à ONF VEGETIS et un traité d'apport en nature de titres au profit d'ONF PARTICIPATIONS ont été signés le 13 décembre 2022. Enfin, un arrêté du 16 décembre 2022 a formalisé l'approbation de cet apport partiel d'actifs à ONF Vegetis par les ministères de tutelles.

Les modalités de gestion des commandes en cours au 31 décembre 2022 passées par les trois branches transférées et des opérations d'inventaire comptables, sont décrites par la note de service NDS-22-G-2162 du 29 novembre 2022. Celles-ci doivent en effet pouvoir être identifiées par des libellés dédiés et des numéros de pièces comptables particuliers, le centre financier n'étant pas toujours discriminant, notamment pour l'activité Arbre Conseil.

Dans un premier temps, les actifs et passifs identifiés ont été sortis du bilan par les comptes de report à nouveau débiteur (compte 119 000 00) et créditeur (compte 110 00 00).

A l'issue de cette étape, l'actif net ressort à 14 713 339,72 €. Or, l'actif net attendu s'élève à minima au montant figurant dans les traités d'apport, soit 16 641 053,00 €. Un apport complémentaire de 1 927 713,28 € a donc été comptabilisé à l'actif et au passif de l'ONF.

L'article 1.4 du traité d'apport en nature stipule en effet que ce dernier doit intervenir dans les conditions suivantes : Le bilan d'Apport sera arrêté d'un commun accord entre l'ONF et ONF VEGETIS, sur la base des comptes de l'ONF validés par le Conseil d'administration de l'ONF au plus tard dans les cent-vingt (120) jours de la réalisation de l'Apport suivant les règles et principes comptables appliqués de manière constante par l'ONF.

### 3.1.2 Plan de relance et fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP)

En 2021, l'EPIC ONF a bénéficié de différentes subventions du plan de relance et de financements du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP).

S'agissant du plan de relance, l'EPIC ONF a reçu des financements au titre de mesures liées à la régénération forestière, la rénovation énergétique, l'installation des vergers à graines et la sécurisation des ouvrages hydrauliques.

Sur le plan comptable, les subventions reçues au titre du financement de la régénération et des vergers à graines constituent des subventions de fonctionnement. A ce titre, elles ont été comptabilisées en produit courant 2022, et font l'objet d'un produit constaté d'avance au 31/12/2022 pour la différence entre le montant de la subvention facturée et les charges effectivement certifiées en 2022.

Les subventions reçues au titre de la rénovation énergétique et des ouvrages hydrauliques, destinées à financer des actifs, constituent des subventions d'investissement. Elles ont été comptabilisées :

- aux comptes de subvention d'investissement à due concurrence du montant des dépenses d'investissement cumulé certifiées au 31/12/2022 ;
- au compte d'avances reçues 419 100 00 pour la différence entre le montant total des subventions reçues et celui des montants comptabilisés au compte de subventions d'investissement.

En 2022, de nouveaux versements ont été reçus au titre des mesures suivantes pour un montant total de 29,85M€ :

- Régénération forestière : 27,00 M€
- Plan résilience : 1,09 M€
- FTAP : 1,77 M€

### 3.1.3 Evolutions concernant l'activité de ventes de bois

Les ventes de bois en forêts domaniales s'élèvent à 316,1 M€ en 2022 en augmentation de 54,1 M€ (+20,6 %) par rapport à 2021 (262 M€). Les recettes de bois provenant des DOM, notamment en Guyane, s'établissent à 2,9 M€, en net retrait par rapport à 2021 (5,4 M€) en raison des conditions météorologiques très défavorables à l'exploitation des bois et l'absence de saison sèche.

Après des années 2020 et l'année 2021 caractérisées par le dépérissement de l'épicéa, du hêtre et du frêne et les prémices du dépérissement du chêne, l'année 2022 a été fortement marquée par une demande en bois très importante, sur l'ensemble des produits mais aussi par un contexte géopolitique très instable entraînant une reprise de l'inflation en particulier sur le prix des énergies fossiles.

Malgré le volume de bois vendus en forte baisse (4,9 Mm<sup>3</sup> en 2021), la commercialisation des bois issus des forêts domaniales a bénéficié, en 2022, du dynamisme de l'économie mondiale et d'un report des marchés du bois de la Russie et des pays de l'Europe de l'Est vers l'Europe de l'Ouest et la France en particulier (palette résineuse, hêtre, chêne).

Le chiffre d'affaires bois en forêt domaniale reste très sensible aux variations du marché du chêne. Ce dernier représente 42% des recettes bois en 2022 pour seulement 9% des volumes vendus. L'ensemble des marchés du chêne sont restés très dynamiques tout au long de l'année en particulier la tonnellerie portée par les marchés à l'export vers la Californie ou vers l'hémisphère sud. L'année 2022 a été marquée par des prix historiquement hauts, en nette augmentation par rapport à l'année 2018, année de référence jusqu'en 2022.



### 3.1.4 Déménagement du siège de la direction générale de l'EPIC ONF

Les personnels en poste à la direction générale sur les sites de Paris Nation et Montreuil ont emménagé dans les nouveaux locaux de la direction générale situés 2 bis avenue du Général Leclerc CS 30042 94704 Maisons-Alfort Cedex courant juin-juillet 2022.

Au plan comptable, à la suite de la mise en service du bâtiment, les dépenses de constructions du siège ont été transférées du compte d'immobilisation en cours vers le compte d'imputation définitive 214 187 00 « Construction sur sol d'autrui – Autres ensembles immobiliers – Acquis ».

Elles seront amorties sur 40 ans. L'amortissement débute à la date de réception partielle du bâtiment, soit le 09 juin 2022.

Au 31 décembre 2022, les dépenses de construction s'élèvent à 29 979 035,41€. A noter que cette valorisation inclut le coût de production des bois fournis par les forêts domaniales pour 186 283 €.

Des aménagements et mobiliers ont également été mis en service pour :

- 169 940,30 € au compte d'aménagements 214 587 00 ;
- 28 211, 97 € au compte de mobilier acquis 218 470 00.

### 3.1.5 Mise en production d'OREE

Le processus des frais de déplacement a été modifié en 2022 avec la mise en place d'un applicatif dédié.

Cet outil, dénommé OREE, est composé de trois modules : les réservations des prestations, les ordres de missions et les états de de frais.

Les deux derniers modules permettent une gestion dématérialisée complète des remboursements de frais avancés par les personnels lors de leurs missions.

Cet outil gère le processus depuis la saisie de l'ordre de mission, en passant par la saisie des notes de frais, accompagnées des pièces justificatives, jusqu'à la comptabilisation dans SAP.

L'interface entre OREE et le progiciel SAP permettant la comptabilisation automatique n'a pas pu être déployée dès le démarrage de l'outil. Une procédure dérogatoire manuelle a été mise en place, avec des rapprochements réguliers entre les données issues de SAP et celles de OREE.

Les interfaces OREE /SAP ont été mises en production progressivement au dernier quadrimestre 2022. Les agents comptables sont désormais en capacité de

réaliser directement dans OREE leurs contrôles ainsi que la validation ou le refus des notes de frais.

La validation des états de frais dans OREE par les agents comptables génère une écriture dans SAP automatiquement.

A noter que les frais de déplacement comptabilisés jusqu'au 20 janvier 2023 au titre des missions 2022 ont fait l'objet d'une charge à payer de 462 032,92€.

### 3.1.6 Modification de la valorisation des jours pour le calcul de la provision CET

L'instruction comptable commune reprend les modalités de comptabilisation posées par l'instruction du 27 novembre 2013 relative à la comptabilisation des droits à congés, des jours CET, des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

En principe, le traitement comptable des jours de compte épargne temps (CET) stockés sur les compteurs au 31 décembre diffère selon qu'ils se situent en deçà ou au-dessus du seuil de 15 jours.

Au-dessus du seuil, ils doivent être valorisés de façon forfaitaire selon la catégorie de l'agent et comptabilisés en charge à payer. En deçà, ils doivent être valorisés au coût moyen journalier et constituer une provision ajustée chaque année.

Jusqu'en 2020, les jours provisionnés ont été calculés au coût forfaitaire. En 2021, ces jours ont été valorisés au coût moyen journalier par agent, sur une base de 360 jours, puis sur base de 264 jours à compter de l'exercice 2022, conformément à la préconisation mentionnée dans l'instruction susvisée.

Cette évolution constitue un changement d'estimation au cours de l'exercice 2022 ayant un impact de 9,3 M€.

### 3.1.7 Situation fiscale de l'EPIC ONF

Le déficit reportable de l'exercice 2021, déclaré en 2022, était de 174,67 M€.

### 3.1.8 Mise à jour de la valorisation comptable des forêts par comparaison entre le fichier Référentiel des forêts de l'ordonnateur et la comptabilité auxiliaire des immobilisations

Une nouvelle mise à jour de la valorisation au bilan des forêts domaniales sera menée au cours de l'exercice 2023.

### **3.1.9 Autres évènements significatifs des filiales de l'ONF EPIC**

#### **➤ Prise de participations et autres mouvements de périmètre**

Sur l'exercice 2022, ONF PARTICIPATIONS n'a procédé à aucune acquisition et n'a procédé à aucune cession de titres.

## **3.2 Événement post clôture**

Le résultat analytique du volet Peuplements du Plan de relance ressort en déficit de 3,1 M€. Il découle de ce que le quantum des charges d'exploitation ventilées in fine en comptabilité analytique sur le dispositif est supérieur d'environ 9 % à celui qui avait été estimé dans les comptes annuels, au regard des produits rattachés à l'exercice.

## **3.3 Continuité d'exploitation**

Le résultat net après impôt de l'ONF pour 2022 s'établit à 53,3 M€, soit une amélioration de +21,6 M€, à périmètre constant, par rapport à celui de l'exercice 2021. Cette variation du résultat net résulte avant tout de l'accroissement du chiffre d'affaires qui s'inscrit en hausse de +72,6 M€, soit +10,7 % en écart à 2021. La forte hausse des recettes de bois en forêt domaniale de +54,1 M€ explique la quasi-totalité de de l'augmentation des recettes propres des forêts domaniales (+58,3 M€).

Partant, la dette de l'ONF constatée au 31 décembre 2022 a décru de 66 M€ comparativement au 31 décembre 2021, pour atteindre un niveau de 323,8 M€ au lieu de 389,8 M€ au 31 décembre 2021.

En 2023, la programmation de l'ONF prévoit un résultat proche de l'équilibre, sans impact sur la réduction de l'endettement. La poursuite du soutien de l'Etat à travers le relèvement du financement des missions d'intérêt général ou du versement compensateur, permet de considérer cette programmation comme soutenable

## **4 Périètre de consolidation**

### **4.1 Évolution du périmètre de consolidation**

Il n'y a pas eu de modification du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2022.

## 4.2 Entités appartenant au périmètre de consolidation au 31 décembre 2022

Sociétés du périmètre de consolidation	Secteurs d'activités	Méthode de consolidation	2022		Méthode de consolidation	2021	
			Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
<b>ONF EPIC</b> Siret : 662 043 116 000 18 2 Avenue Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12		IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
<b>ONF Participations SAS</b> Siret : 502 731 433 000 12 2 Avenue Saint-Mandé 75570 Paris cedex 12	Holding	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
<b>ONF International SAS</b> France	Expertises Internationales	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
<b>ONF Brasil</b> Société étrangère Brésil	Expertises Internationales	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
<b>ONFA</b> Société étrangère Colombie	Expertises Internationales	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
<b>ONF Energie SAS</b> France	Production plaquettes	IG	93,00%	93,00%	IG	93,00%	93,00%
<b>Bois Bûche Nord Atlantique SAS</b> France	Production bois bûches	MEE	34,00%	34,00%	MEE	34,00%	34,00%
<b>ONF Logistique (Investissements) SAS</b> France	Investissements	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
<b>SCIAGES DE BOURBON</b> France	Transformation du bois	MEE	20,00%	20,00%	MEE	20,00%	20,00%
<b>ONF Lanmary Huttopia SAS</b> France	Investissements	IG	95,18%	95,18%	IG	95,18%	95,18%
<b>ONF VEGETIS SAS</b> France	Travaux	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%

NB : les secteurs d'activité « investissements », « bioénergies », « transformation du bois », « tourisme » et « travaux » sont regroupés dans le secteur « activités diverses » dans la présentation des comptes consolidés.

IG : intégration globale et MEE : mise en équivalence

Le périmètre de consolidation inclut l'intégration des comptes de 8 filiales et 2 participations aux côtés de l'ONF EPIC.

Les participations dans les sociétés figurant dans le tableau ci-après n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 du fait de leur impact non significatif dans les comptes du Groupe sur 2022 ou de leur faible pourcentage de détention au sein du Groupe (<20%).

Sociétés hors du périmètre de consolidation	Secteurs d'activités	Méthode de consolidation	31/12/2022		Méthode de consolidation	31/12/2021	
			Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
<b>Huttopia ONF SAS</b> France	Tourisme	NC	2,28%	2,28%	NC	2,28%	2,28%
<b>Procethol 2G SAS</b> France	Bioénergies	NC	8,00%	8,00%	NC	8,00%	8,00%
<b>SEM Port d'Espagne</b> France	Tourisme	NC	5,00%	5,00%	NC	5,00%	5,00%
<b>Sotraforest SAS</b> France	Exploitation Forestière	NC	0,00%	0,00%	NC	18,54%	19,94%
<b>SAS FL WH HOLDCO</b> France	Transport	NC	1,12%	1,12%	NC	1,12%	1,12%

Il est à préciser qu'ONF PARTICIPATIONS détenait des titres dans un fonds commun de placement (FCPR) appelé « fonds stratégique bois » à hauteur de 25 % du capital du fonds. Cette entité non retenue dans le périmètre de consolidation, la souscription à ce fonds étant assimilée à un placement financier et non à une prise de participation, a été clôturée le 31 octobre 2022.

Au total, au 31 décembre 2022, le Groupe ONF est constitué de :

- 10 entités consolidées aux côtés de l'ONF EPIC (8 par intégration globale et 2 par mise en équivalence) ;
- 4 participations non consolidées.

*Pour rappel, au 31 décembre 2021, le Groupe ONF était constitué de :*

- 10 entités consolidées aux côtés de l'ONF EPIC (8 par intégration globale et 2 par mise en équivalence) ;*
- 5 participations non consolidées ;*
- 1 fonds commun de placement.*

## 5 Notes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022

Les données tiennent compte des éliminations des opérations entre entités du groupe ONF et des retraitements effectués dans le cadre du processus de consolidation.

### 5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe est constitué de ventes de bois (bois sur pied, bois façonnés, plaquettes forestières), de travaux forestiers et de prestations de service.

En milliers d'euros	2022	2021
Production vendue de biens	-	1 784
Vente de bois	313 356	259 050
Vente autres produits	6 916	5 447
Travaux	120 060	118 688
Etudes	41 997	37 814
Production vendue de services	267 989	260 255
Ventes de marchandises	37 108	31 978
Autres produits d'activité annexe	7 253	5 119
Rabais	-1 913	-
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>792 767</b>	<b>720 135</b>

Le chiffre d'affaires de 792 767 k€ est composé principalement de 747 343 k€ de l'ONF EPIC, 32 680 k€ de ONF ENERGIE, 7 685 k€ de ONF VEGETIS et 3 960 k€ de ONF INTERNATIONAL.

Le poste « Vente de bois » inclut exclusivement les ventes de l'ONF EPIC.

La production vendue de services provient principalement pour 255 255 k€ (contre 248 265 k€ en 2021) de ONF EPIC, pour 7 685 k€ (contre 6 532 k€ en 2021) de ONF VEGETIS et pour 3 959 k€ (contre 4 370 k€ en 2021) de ONF INTERNATIONAL.

Le poste « Ventes de marchandises » inclut les ventes de plaquettes forestières. Il est principalement composé de ONF ENERGIE pour 32 680 k€ (contre 27 886 k€ en 2021) et ONF EPIC pour 4 419 k€ (contre 4 050 k€ en 2021).

Le poste Rabais correspond exclusivement à l'ONF EPIC.

La répartition du chiffre d'affaires par activité et zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	Gestion des forêts	Holding	Production de plaquettes	Production de bois de bûches	Expertises internationales	Travaux forestiers	Autres activités	Total par activité
<b>France</b>	<b>747 343</b>	-	<b>32 680</b>	-	-	<b>7 685</b>	<b>201</b>	<b>787 909</b>
- ventes de bois	313 356	-	-	-	-	-	-	313 356
- travaux forestiers	162 057	-	-	-	-	-	-	162 057
- prestations de service	255 255	-	-	-	-	7 685	192	263 131
- Autres	16 675	-	32 680	-	-	0	9	49 364
<b>International</b>	-	-	-	-	<b>4 858</b>	-	-	<b>4 858</b>
<b>Total par secteur d'activité</b>	<b>747 343</b>	-	<b>32 680</b>	-	<b>4 858</b>	<b>7 685</b>	<b>201</b>	<b>792 767</b>

## 5.2 Autres produits d'exploitation

En milliers d'euros	2022	2021
Production stockée	-1 066	-4 241
Production immobilisée	3 283	3 182
Subventions d'exploitation	103 954	92 406
Autres produits	21 966	32 549
Transferts de charges d'exploitation	-1	9
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>128 137</b>	<b>123 905</b>

Ce poste enregistre majoritairement les opérations de ONF EPIC pour 128 453 k€ (contre 125 098 k€ en 2021) incluant la production immobilisée pour 3 283 k€ (contre 3 182 k€ en 2021), des subventions d'exploitation pour 103 922 k€ (contre 92 384 k€ en 2021). La baisse de la production stockée de 1 066 k€ provient de la variation des stocks de produits finis chez ONF EPIC (727 k€) et d'ONF ENERGIE (445 k€).

Le poste « Autres produits » concerne principalement ONF EPIC et s'élève à 122 494 k€ avant déduction de 100 519 k€ de charges de reversement aux collectivités propriétaires des opérations sur ventes groupées. Les produits de cession réalisés sur cessions d'immobilisations sont comptabilisés en « Autres produits » pour 8 124 k€ (contre 7 933 k€ en 2021).

## 5.3 Achats et charges externes

En milliers d'euros	2022	2021
Achats de matières premières et approvisionnements	-25 032	-20 417
Achats de marchandises	-4 488	-4 803
Autres achats	-139 301	-145 304
Variations de stocks	830	770
Services extérieurs et autres charges externes	-116 932	-85 525
<b>Achats et charges externes</b>	<b>-284 923</b>	<b>-255 280</b>

La hausse du poste « Achats et charges externes » (29 643 k€) concerne principalement ONF EPIC.

## 5.4 Charges de personnel

En milliers d'euros	2022	2021
Salaires et traitements	-309 079	-304 795
Charges sociales	-150 976	-146 285
<b>Charges de personnel</b>	<b>-460 055</b>	<b>-451 081</b>

La hausse du poste « Salaires et traitements » (8 974 k€) provient essentiellement d'ONF EPIC (7 561 k€) et de ONF VEGETIS (1 379 k€).

## 5.5 Autres charges d'exploitation

En milliers d'euros	2022	2021
Autres charges	-18 287	-16 677
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-18 287</b>	<b>-16 677</b>

L'augmentation des autres charges d'exploitation provient essentiellement de ONF EPIC (1 458 k€).

## 5.6 Impôts et taxes

En milliers d'euros	2022	2021
Impôts et taxes sur rémunérations	-17 285	-436
Autres impôts et taxes	-24 889	-38 807
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-42 174</b>	<b>-39 242</b>

L'augmentation des impôts et taxes (2 932 k€) provient essentiellement d'ONF EPIC (2 916 k€).

## 5.7 Dotations aux amortissements et provisions (y compris les reprises)

En milliers d'euros	2022	2021
Dotations aux amortissements	-37 189	-46 243
Dotations aux provisions	-15 045	-1 537
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>-52 234</b>	<b>-47 780</b>

La diminution des dotations aux amortissements (-9 054 k€) provient principalement de la reprise des financements d'actifs pour 7 503 K€ comptabilisés en autres produits en N-1 pour 12 158 K€ chez ONF EPIC. Les dotations aux provisions (15 045 k€) proviennent essentiellement d'ONF EPIC (15 073 k€).

## 5.8 Résultat d'exploitation

En milliers d'euros	2022	2021
France	63 171	34 499
International	60	-519
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>63 231</b>	<b>33 980</b>

A noter que la ventilation France/International inclut l'élimination des opérations inter-compagnies. Ces opérations sont retraitées pour mieux rendre compte de l'analyse économique.

Le résultat d'exploitation est positif et s'élève à + 63 231 k€ contre + 33 980 k€ en 2021.

Le résultat d'ONF EPIC ressort à + 62 025 k€ (contre + 32 408 k€ en 2021).

Le résultat d'exploitation des filiales s'élève à + 1 207 k€ (contre + 1 572 k€) et se décompose comme suit :

- ONF ENERGIE : + 2 999 k€.
- ONF INTERNATIONAL : - 105 k€
- ONF BRESIL : +128 k€
- ONFA (Colombie) : +37 k€.
- ONF VEGETIS : -1 850 k€.
- ONF LOGISTIQUE : + 14 k€
- ONF PARTICIPATIONS : -72 k€
- ONF LANMARY HUTTOPIA : +56 k€.



## 5.9 Résultat financier

En milliers d'euros	2022	2021
Intérêts et charges assimilées	-3 012	-2 176
Autres produits et charges financières	375	-13
Produit net de cession des valeurs mobilières de placement	0	1
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 637</b>	<b>-2 188</b>

Le résultat financier est composé principalement des charges d'intérêts payés par ONF EPIC sur les crédits bancaires contractés pour - 2,9 M€ (contre - 2,1 M€ en 2021). Les autres produits financiers comprennent une reprise sur provisions sur les titres cédés par ONF ENERGIE (+151 K€).

## 5.10 Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Reprises de provisions exceptionnelles	0	-
Autres produits exceptionnels	-	32
Produits de cession d'immobilisations corporelles	61	905
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-151	-799
Autres charges exceptionnelles	-113	-112
Diverses charges	-53	-1
Divers produits	133	140
Autres (charges) / produits exceptionnels	7	45
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-117</b>	<b>209</b>
<i>Dont sous total charges exceptionnelles</i>	<i>-317</i>	<i>-1 594</i>
<i>Dont sous total produits exceptionnels</i>	<i>201</i>	<i>1 803</i>

Le résultat exceptionnel (-117 k€) est essentiellement lié à la VNC des titres cédés par ONF ENERGIE (-151 K€).

## 5.11 Passage du résultat social au résultat consolidé

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net consolidé s'élève à 53 438 k€, selon la répartition suivante :

- ONF EPIC : 52 683 k€
- Filiales : 755 k€

L'écart qui apparaît entre le montant du résultat social de l'ONF EPIC et la part du résultat d'ONF EPIC dans le résultat consolidé s'explique essentiellement par :

- les retraitements effectués sur le crédit bail,
- l'impact net des impôts différés générés par les retraitements.

En milliers d'euros

	EPIC	Filiales	Total
<b>Résultat social</b>	<b>53 029</b>	<b>729</b>	<b>53 758</b>
Neutralisations	-434	-203	-637
Impact des minoritaires	0	-158	-158
Autres retraitements dont crédit-bail	538	259	797
Impôts différés	-450	54	-396
<b>Part du résultat consolidé 2022 ONF</b>	<b>52 683</b>	<b>681</b>	<b>53 364</b>

## 5.12 Impôts sur les résultats

### 5.12.1 Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat

En milliers d'euros	2022	2021
Impôts différés	-396	-
Impôt courant	-6 600	-0
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>-6 996</b>	<b>-0</b>

En 2022, l'impôt courant est principalement composé du Crédit d'Impôt Recherche (ONF EPIC pour 802 k€ et ONF INTERNATIONAL pour 53 k€) et de l'impôt sur les sociétés exigible pour ONF EPIC, ONF ENERGIE, ONF PARTICIPATIONS et pour les sociétés étrangères ONF BRESIL et ONFA.

## 5.12.2 Rapprochement entre la charge d'impôt au compte de résultat et la charge d'impôt théorique

Le tableau met en évidence le passage entre l'impôt théorique 15 133 k€ et l'impôt réel Groupe de 6 977 k€.

En milliers d'euros	2022	2021
<b>Résultat consolidé</b>	53 522	32 085
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-
Résultat des sociétés mises en équivalence	40	84
Impôt	-6 996	-0
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>60 478</b>	<b>32 001</b>
Différences permanentes	-	-52
<b>Résultat taxable au taux courant</b>	<b>60 478</b>	<b>31 949</b>
Taux courant d'impôt en France	25,00%	26,50%
<b>Impôt théorique</b>	<b>15 119</b>	<b>8 466</b>
Effets sur l'impôt théorique		
- du différentiel de taux courant des pays étrangers	-171	-4
- du différentiel de taux d'impôt différé	-	-1 456
- imputation sur déficit/(non activation déficit de l'exercice)	-6 843	9 512
- crédit d'impôt	-1 031	355
- correction d'erreur	-	-55
- Imposition permanente	144	-
- autres	-222	114
<b>Charges d'impôt du Groupe</b>	<b>6 996</b>	<b>0</b>

## 5.13 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2022
Valeurs brutes	505	-	-	-	505
Amortissements	-69	-	-	-	-69
<b>Valeurs nettes des écarts d'acquisition</b>	<b>436</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>436</b>

Les écarts d'acquisition correspondent :

- à l'écart d'acquisition suite au rachat des minoritaires d'ONF ENERGIE MEDITERRANEE. Celui-ci a ensuite été transféré à ONF ENERGIE dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine (265 k€),
- à l'écart d'acquisition de la société ONF VEGETIS (171 k€).

Les écarts d'acquisition ONF VEGETIS et ONF ENERGIE ne sont pas amortis :

- L'évolution technique ne rend pas l'actif obsolète.
- Il n'y a pas de limite légale ou contractuelle à l'exercice de l'activité sur laquelle porte l'écart d'acquisition.
- L'utilisation n'est pas limitée dans le temps en raison du cycle de vie des produits générés par cette activité.

## 5.14 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2022
<b>Valeurs brutes</b>	<b>72 753</b>	<b>7 142</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>	<b>79 873</b>
Frais d'établissement	-0	-	-	-0	-0
Frais de recherches et développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	64 303	372	-22	1 153	65 807
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	41	-	-	-	41
Immobilisations incorporelles en cours	8 409	6 770	-	-1 153	14 026
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Amortissements</b>	<b>-52 999</b>	<b>-4 958</b>	<b>109</b>	<b>-0</b>	<b>-57 848</b>
Frais d'établissement	-	-	-	0	0
Autres immobilisations incorporelles	-40	-1	-	-	-41
Frais de recherches et développement	-	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-52 959	-4 957	109	-0	-57 807
<b>Valeurs nettes</b>	<b>19 753</b>	<b>2 185</b>	<b>87</b>	<b>-0</b>	<b>22 025</b>

Les immobilisations incorporelles (valeurs nettes) sont détenues presque en totalité par ONF EPIC, composées notamment des investissements dans le système d'information.

## 5.15 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	2022
<b>Valeurs brutes</b>	<b>10 231 099</b>	<b>42 674</b>	<b>-13 140</b>	<b>322</b>	<b>10 260 956</b>
Terrains	14 974	2	-16	35	14 996
Agencements de terrains	213 097	2 465	-	9 314	224 876
Forêts domaniales remises en gestion	9 432 859	-	-	-	9 432 859
Constructions	306 440	5 648	-6 416	32 014	337 686
Installations techniques	85 637	4 103	-2 035	19	87 724
Matériel de transport en crédit-bail	15 528	-	-	-	15 528
Autres immobilisations corporelles	133 965	4 734	-4 672	179	134 206
Immobilisations corporelles en cours	28 287	25 681	-	-40 929	13 040
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	310	41	-	-310	41
<b>Amortissements</b>	<b>-498 829</b>	<b>-42 355</b>	<b>14 532</b>	<b>-153</b>	<b>-526 805</b>
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements de terrains	-96 800	-13 608	-	-	-110 408
Constructions	-219 470	-11 528	6 885	-113	-224 226
Installations techniques	-66 334	-6 912	2 823	-14	-70 437
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de transport en crédit-bail	-4 910	-2 218	-	-	-7 128
Autres immobilisations corporelles	-111 316	-8 089	4 824	-26	-114 607
<b>Valeurs nettes</b>	<b>9 732 270</b>	<b>319</b>	<b>1 392</b>	<b>169</b>	<b>9 734 151</b>

Outre les forêts domaniales inscrites au bilan de ONF EPIC qui représentent 9 432 859 k€, le montant net des immobilisations corporelles se répartit entre ONF EPIC (294 884 k€), ONF VEGETIS (2 344 k€), ONF LANMARY HUTTOPIA (1 661 k€), ONF BRASIL (1 502 k€), ONF ENERGIE (867 k€) et ONF INTERNATIONAL (28 k€).

Pour ONF EPIC, le montant net des immobilisations corporelles correspond principalement aux travaux effectués dans les maisons forestières, aux achats de matériels techniques et de transport, et aux travaux de sylviculture et d'infrastructures dans les forêts domaniales.

## 5.16 Immobilisations financières

En milliers d'euros	2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	2022
<b>Valeurs brutes</b>	<b>25 598</b>	<b>3 989</b>	<b>-5 657</b>	<b>23 930</b>
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>25 598</b>	<b>3 989</b>	<b>-5 657</b>	<b>23 930</b>
Titres de participation	604	-	-151	453
Autres créances ratt à des participat.	3 819	11	-	3 830
Titres immobilisés (non courants)	969	-	-969	-
Prêts, cautionnements & autres créances	20 206	3 978	-4 537	19 647
Prêts, cautionnements & autres créances - part < 1 an	-	-	-	-
<b>Provisions</b>	<b>-4 008</b>	<b>-11</b>	<b>151</b>	<b>-3 868</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>-4 008</b>	<b>-11</b>	<b>151</b>	<b>-3 868</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>21 590</b>	<b>3 978</b>	<b>-5 506</b>	<b>20 062</b>

Le montant net d'immobilisations financières de 20 062 k€ est réparti entre ONF EPIC, pour 19 749 k€ correspondant notamment à des prêts relatifs à la participation à l'effort de construction et de cautionnements, et ONF PARTICIPATIONS, pour 261 k€ correspondant aux participations non intégrées au périmètre de consolidation.

Les provisions pour dépréciation de 3 868 k€ correspondent aux participations non intégrées au périmètre de consolidation, principalement composées de la provision du compte courant de l'associé ONF PARTICIPATIONS chez PROCETHOL 2G à hauteur de 3 830 k€.

## 5.17 Sociétés mises en équivalence

Les sociétés BOIS BÛCHE NORD ATLANTIQUE et SCIAGES DE BOURBON sont consolidées par la méthode de mise en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés retenue pour l'exercice 2022 s'élève à 40 k€, est comptabilisée au compte de résultat dans le poste Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence.

Le tableau suivant présente les principaux éléments significatifs de ces sociétés :

<i>En milliers d'euros</i>	Bois Buche Nord Atlantique SAS	Sciages de Bourbon SA	Total
% de détention	34,00%	20,00%	
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>2 028</b>	<b>1 274</b>	<b>3 303</b>
Total actifs	1 744	1 194	<b>2 938</b>
Total passifs	1 265	784	<b>2 049</b>
<b>Actifs nets</b>	<b>479</b>	<b>410</b>	<b>889</b>
<b>Quote part des actifs nets</b>	<b>163</b>	<b>82</b>	<b>245</b>
<b>Résultat de la période</b>	<b>55</b>	<b>109</b>	<b>164</b>
<b>Quote part de résultat</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>40</b>

## 5.18 Titres non consolidés

Le tableau suivant présente le détail des sociétés non intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022, du fait de leur faible détention de capital par ONF PARTICIPATIONS, ou de leur caractère non significatif aux bornes du Groupe.

Identification	Fraction du capital détenu directement ou indirectement	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur brute des titres concernés	Valeur nette comptable des titres concernés
T.FL WH HOLDCO France SIRET : 493 169 932	1,12%	91 209	-67	400	400
Huttopia ONF SAS France SIRET : 527 700 686	2,28%	-1 076	-336	35	-
Procethol 2G France SIRET : 505 376 459	8,00%	-31 480	-389	3	-
SEM Pont d'Espagne France SIRET : 398 086 397	5,00%	1 607	62	15	15
<b>TOTAL</b>				<b>453</b>	<b>415</b>

## 5.19 Stocks et en-cours

En milliers d'euros	2021	Variation	Autres variations	Dotations	Reprises	2022
<b>Valeurs brutes</b>	<b>23 044</b>	<b>-235</b>	<b>0</b>	-	-	<b>22 809</b>
Stocks matières premières, fournitures & autres approvisionnements	3 014	874	-	-	-	3 888
Stocks d'en-cours de production	4 438	-412	-	-	-	4 026
Stocks d'en-cours de production de services	-	-	-	-	-	-
Stocks de produits finis et intermédiaires	15 392	-654	-	-	-	14 738
Stocks de marchandises	200	-44	0	-	-	156
<b>Provisions</b>	<b>-122</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-215</b>	<b>113</b>	<b>-224</b>
Stocks matières premières, fournitures & autres approvisionnements	-	-	-	-	-	-
Stocks d'en-cours de production	-	-	-	-	-	-
Stocks de produits finis et intermédiaires	-122	-	-	-215	113	-224
Stocks de marchandises	-	-	-	-	-	-
<b>Valeurs nettes</b>	<b>22 922</b>	<b>-235</b>	<b>0</b>	<b>-215</b>	<b>113</b>	<b>22 585</b>

La valeur des stocks diminue à 22 585 k€. Les stocks concernent principalement ONF EPIC pour 17 839 k€ et ONF ENERGIE pour 3 103 k€.

## 5.20 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2022	2021
Valeurs brutes	243 271	171 141
Provisions pour dépréciation	-9 547	-9 682
<b>Valeurs nettes</b>	<b>233 723</b>	<b>161 459</b>

Ce poste inclut majoritairement les créances dues par les clients de ONF EPIC dont le montant net s'élève à 212 035 k€.

Les créances clients dans les filiales se répartissent principalement comme suit : ONF ENERGIE (8 699 k€), ONF VEGETIS (11 351 k€ dont 6 173 k€ provenant de l'apport partiel d'actifs de l'ONF au 31 décembre 2022), ONF INTERNATIONAL (1 254 k€), ONF BRASIL (290 k€) et ONFA Colombie (82 k€).

## 5.21 Autres créances

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2022	2021
Autres créances et comptes de régularisation	32 733	-	-	32 733	41 786
Créances diverses	2 172	-	-	2 172	2 297
<b>Valeurs nettes</b>	<b>34 904</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 904</b>	<b>44 083</b>

Ce poste inclut 30 325 k€ de ONF EPIC correspondant principalement aux subventions de l'Etat de 5 833 k€, aux créances fiscales de 18 548 k€ (TVA et crédit recherche) et à l'impôt sur les bénéfices de 3 712 k€.

## 5.22 Impôts différés

En milliers d'euros	2022	2021
Impôts différés actifs	961	1 075
Impôts différés passifs	-81	-154
<b>Impôts différés nets</b>	<b>881</b>	<b>921</b>

Les impôts différés ressortent globalement en actifs de 881 k€.

Les impôts différés sont composés d'impôts différés actifs pour 961 k€ correspondant principalement à la non déductibilité fiscale de dépréciation des créances de ONF PARTICIPATIONS sur PROCETHOL 2G.

## 5.23 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

En milliers d'euros	2022	2021
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	21 472	7 702
<b>Disponibilités</b>	<b>21 472</b>	<b>7 702</b>

Les disponibilités augmentent de 13 770 k€ à 21 472 k€ et proviennent principalement de ONF PARTICIPATIONS (10 752 k€), ONF INTERNATIONAL (1 427 k€) et ONF EPIC (9 210 k€).

Depuis mai 2011, une gestion centralisée de la trésorerie des entités de ONF PARTICIPATIONS est mise en œuvre pour les filiales qu'elle détient majoritairement. Les filiales adhérentes au pool de gestion centralisée, bénéficient de la trésorerie de ONF PARTICIPATIONS et des filiales en trésorerie excédentaire, sous forme d'une ligne de crédit plafonnée.

## 5.24 Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2021	Dotations	Reprises	Autres variations	2022
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>29 217</b>	<b>16 678</b>	<b>-2 023</b>	<b>0</b>	<b>43 872</b>
Provisions pour litiges	3 522	458	-1 490	0	2 489
Autres provisions pour risques	110	1 724	-110	-	1 724
Autres provisions pour charges	25 586	14 497	-424	-	39 659
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>29 217</b>	<b>16 678</b>	<b>-2 023</b>	<b>0</b>	<b>43 872</b>

Ce poste concerne principalement ONF EPIC (43 660 k€).

Le poste chez ONF EPIC se ventile selon ces principaux éléments :

- ✓ provisions pour risques : 4,0 M€ ;
- ✓ autres provisions pour charge : 39,66 M€ au titre des droits à congés et comptes épargne-temps.

Ce montant croît de 14,07 M€ en 2022.

Il résulte des provisions comptabilisées en application de l'instruction DGFIP du 27 novembre 2013 sur les droits à congés et les comptes épargne-temps. La hausse vient d'une part des jours CET épargnés au-delà du seuil de monétisation qui augmentent (4,77 M€) et d'autre part du mode de valorisation de ces jours dorénavant calculé sur 264 jours annuels travaillés au lieu de 360 jours auparavant, conformément à la préconisation de l'instruction susvisée (9,3 M€).



## 5.25 Emprunts et dettes financières

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2022	2021
Dettes financières diverses	3 671	276 833	41 069	321 573	378 707
Concours bancaires courants	33 226	-	-	33 226	35 389
Autres concours bancaires courants	0	-	-	0	0
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>36 898</b>	<b>276 833</b>	<b>41 069</b>	<b>354 800</b>	<b>414 096</b>

Le montant des emprunts de ONF EPIC représente une part prépondérante de ce poste, à savoir 353 197 k€. Ces ressources à disposition d'ONF sont indexées sur les taux eonia, euribor (1 mois ou 3 mois) majorés d'une marge. A noter néanmoins que 110 000 k€ sont composés de prêts à taux fixes. Ces dettes sont composées d'une part, des concours bancaires à court terme pour 33 226 k€ et d'autre part, d'emprunts à plus long terme pour 300 000 k€, ainsi que des intérêts courus pour 685 k€, des dépôts reçus pour 9 810 k€ et des dettes de crédit bail pour 9 618 k€.

Pour les filiales, le poste « emprunts et dettes financières » se ventile selon la répartition suivante : ONF LANMARY HUTTOPIA (895 k€) et ONF ENERGIE (571 k€). Les autres filiales n'ont pas de concours bancaire.

## 5.26 Fournisseurs et comptes rattachés

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2022	2021
Dettes fournisseurs	42 026	-	-	42 026	35 834
Créances fournisseurs	-	-	-	-	-
Factures non parvenues	85 257	-	-	85 257	66 654
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>127 283</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>127 283</b>	<b>102 488</b>

Ce poste provient principalement de ONF EPIC (115 264 k€), de ONF ENERGIE (7 670 k€), de ONF VEGETIS (3 285 k€), de ONF INTERNATIONAL (664 k€) et de ONF LOGISTIQUE (358 k€).

## 5.27 Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	2022	2021
Autres dettes	122 788	-	-	122 788	83 298
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>122 788</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>122 788</b>	<b>83 298</b>

Le montant de 122 788 k€ est constitué principalement par les dettes sociales et fiscales, les avances et acomptes reçus, le montant des fournisseurs d'immobilisations de ONF EPIC (114 479 k€), ONF VEGETIS (3 267 k€), ONF INTERNATIONAL (3 036 k€) et ONF ENERGIE (994 k€).

## 5.28 Parties liées

POSTES	Montant en M€	Nature	Entités avec lesquelles le groupe ONF a un lien de participation
Immobilisations financières	3,83	Placement	PROCETHOL 2G
Prêt	19,24		ACTIONS LOGEMENT SERVICES
Produits d'exploitation	140,40	Versement compensateur	Etat

## 5.29 Engagements hors bilan

### 5.29.1 Engagements liés au personnel

*Engagements pour indemnités de départ en retraite*

Compte tenu de la méthode d'évaluation des engagements retenue, à savoir la méthode des unités de crédit projetées avec service proraté, le montant des engagements de retraites s'élève au 31 décembre 2022 à 9,11 M€ pour ONF EPIC, 0,87 M€ pour ONF VEGETIS (dont 0,74 k€ issus de l'apport partiel d'actifs et le transfert de 168 personnes d'ONF EPIC à ONF VEGETIS le 31 décembre 2022), 0,07 M€ pour ONF INTERNATIONAL, 0,12 M€ pour ONF ENERGIE, 0,01 M€ pour ONF LOGISTIQUE et à néant pour ONF PARTICIPATIONS.

*Engagements liés à la Cessation Anticipée d'Activité*

Le montant des engagements hors bilan pour 2022 de 17,95 M€ concerne ONF EPIC.

### 5.29.2 Engagements financiers

Les engagements financiers du Groupe sont les suivants :

En milliers d'euros	2022	2021
<b>Engagements donnés</b>	<b>30 856</b>	<b>40 258</b>
- hypothèques et nantissement	1 460	1 035
- Crédit bail	1 231	1 025
- Engagements retraites et dispositifs de cessation d'activité anticipé (CAA et CPA)	28 165	38 198
<b>Engagements reçus</b>	<b>440 000</b>	<b>89 647</b>
- Ligne de trésorerie et emprunt moyen terme	440 000	89 647

Par ailleurs, ONF EPIC a les engagements non chiffrés suivants :

- ✓ Contrats de plantation ;
- ✓ Engagements contractuels au forfait.

Poursuivant la modernisation de son offre commerciale aux collectivités forestières, ONF EPIC propose des forfaits de plantations avec différentes garanties de reprise, éventuellement sur 5 ans. Le coût estimé de ces garanties est inclus dans le calcul de la tarification. Les éventuelles charges de mise en œuvre des garanties sont reportées sur les exercices futurs.

### 5.29.3 Cautions, avals et garanties

Le montant des cautions, avals et garanties s'élève au 31 décembre 2022 à 979 k€ au bénéfice de ONF INTERNATIONAL (868 k€) et de ONF ENERGIE (111 k€).

## 5.30 Autres informations

### 5.30.1 Rémunération des dirigeants

Pour les établissements publics nationaux, la rémunération des dirigeants n'est pas une information à mentionner dans l'annexe des comptes consolidés. Les engagements en matière de pensions et indemnités assimilées dont bénéficient les membres et les anciens membres des organes d'administration, de direction et de surveillance, ainsi que les avances et crédits qui leur sont accordés sont en revanche à préciser.

A l'ONF, seuls des jetons de présence sont comptabilisés pour les membres du conseil d'administration de l'ONF ; aucun jeton n'a été comptabilisé en 2022.

### 5.30.2 Ventilation de l'effectif en équivalent temps plein

Ce tableau recense les effectifs de ONF EPIC (8 163) et des filiales dont les comptes ont été consolidés selon la méthode d'intégration globale (220). Les effectifs retenus sont les effectifs moyens de l'année.

	2022	2021
Cadres	1 597	1 574
Agents de maîtrise et techniciens	4 085	4 045
Employés / Ouvriers	2 700	2 335
<b>Total effectifs</b>	<b>8 382</b>	<b>7 954</b>

### 5.30.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires payés en 2022 aux commissaires aux comptes s'élève à 200 k€ HT dont 132 k€ pour ONF EPIC.

## 5.31 Informations sectorielles

### 5.31.1 Compte de résultat consolidé par secteur d'activité

En milliers d'euros	2022							2021	
	Gestion des forêts	Holding	Production de plaquettes	Production de bois de bûches	Expertises internationales	Travaux forestiers	Activités diverses	2021	
Chiffre d'affaires	792 767	747 343	-	32 680	-	4 858	7 685	201	720 135
Autres produits d'exploitation	128 137	128 453	0	-456	-	90	50	0	123 905
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>920 903</b>	<b>875 796</b>	<b>0</b>	<b>32 224</b>	<b>-</b>	<b>4 948</b>	<b>7 735</b>	<b>201</b>	<b>844 040</b>
Achats et charges externes	-284 923	-249 190	-61	-23 221	-	-2 846	-6 338	-3 267	-255 280
Charges de personnel	-460 055	-450 587	-160	-1 946	-	-2 383	-4 704	-275	-451 081
Autres charges d'exploitation	-18 287	-20 540	160	-3 852	-	755	1 657	3 533	-16 677
Impôts et taxes	-42 174	-41 865	-12	-135	-	-70	-87	-4	-39 242
Dotations aux amortissements et aux provisions	-52 234	-51 589	-	-71	-	-343	-113	-118	-47 780
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-857 672</b>	<b>-813 771</b>	<b>-73</b>	<b>-29 225</b>	<b>-</b>	<b>-4 887</b>	<b>-9 585</b>	<b>-131</b>	<b>-810 060</b>
<b>Résultat d'exploitation avant Amort. ECA</b>	<b>63 231</b>	<b>62 025</b>	<b>-72</b>	<b>2 999</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>-1 850</b>	<b>70</b>	<b>33 980</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation après Amort. ECA</b>	<b>63 231</b>	<b>62 025</b>	<b>-72</b>	<b>2 999</b>	<b>-</b>	<b>60</b>	<b>-1 850</b>	<b>70</b>	<b>33 980</b>
Résultat financier	-2 637	-3 061	305	137	-	94	-47	-64	-2 188
Résultat exceptionnel	-117	-	0	-160	-	33	1	8	209
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>60 478</b>	<b>58 963</b>	<b>233</b>	<b>2 976</b>	<b>-</b>	<b>187</b>	<b>-1 896</b>	<b>14</b>	<b>32 001</b>
Impôts sur les résultats	-6 996	-6 280	-125	-736	-	145	-	-	-0
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>53 482</b>	<b>52 683</b>	<b>109</b>	<b>2 240</b>	<b>-</b>	<b>333</b>	<b>-1 896</b>	<b>14</b>	<b>32 000</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	40	-	-	-	19	-	-	22	84
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>53 522</b>	<b>52 683</b>	<b>109</b>	<b>2 240</b>	<b>19</b>	<b>333</b>	<b>-1 896</b>	<b>35</b>	<b>32 085</b>
Intérêts minoritaires	-158	-	-	-157	-	-	-	-1	-120
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>53 364</b>	<b>52 683</b>	<b>109</b>	<b>2 083</b>	<b>19</b>	<b>333</b>	<b>-1 896</b>	<b>35</b>	<b>31 965</b>

## 5.31.2 Bilan consolidé par secteur d'activité

En milliers d'euros	2022		Gestion des forêts		Holding		Production de plaquettes		Production de bois de bûches		Expertises internationales		Travaux forestiers		Activités diverses		2021	
	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net	Net
Ecart d'acquisition (Goodwill)	436	-	-	-	-	-	265	-	-	-	-	-	171	-	-	-	-	436
Immobilisations incorporelles	22 025	20 943	-	-	-	-	25	476	-	-	-	527	-	-	55	-	-	19 753
Immobilisations corporelles	9 734 150	9 727 744	-	-	-	-	867	-	-	-	1 533	-	2 344	-	1 662	-	-	9 732 270
Titres mis en équivalence	245	-	-	-	-	-	-	-	163	-	-	-	-	-	82	-	-	205
Immobilisations financières	20 062	51 390	-9 569	-	-	-	-354	-129	-762	-	-	-19 866	-	-	-648	-	-	21 590
<b>Actif immobilisé</b>	<b>9 776 918</b>	<b>9 800 077</b>	<b>-9 569</b>	<b>803</b>	<b>34</b>	<b>1 247</b>	<b>-16 824</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>1 151</b>	<b>9 774 254</b>
Stocks et en-cours	22 585	17 839	-	3 103	-	69	1 573	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22 922
Clients et comptes rattachés	233 723	212 035	-	8 699	-	1 627	11 351	-	-	-	-	11	161 459	-	-	-	-	161 459
Autres créances et comptes de régularisation	32 733	29 767	4	1 135	-	854	728	-	-	-	-	245	41 786	-	-	-	-	41 786
Clients divers	2 172	558	962	9	-	642	0	-	-	-	-	-	2 297	-	-	-	-	2 297
dont Impôts différés - actif	961	-	958	5	-	-1	-	-	-	-	-	-	1 075	-	-	-	-	1 075
Disponibilités	21 472	9 210	10 752	1	-	1 501	-	-	-	-	-	8	7 702	-	-	-	-	7 702
<b>Actif circulant</b>	<b>312 685</b>	<b>269 409</b>	<b>11 718</b>	<b>12 948</b>	<b>-</b>	<b>4 693</b>	<b>13 653</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>263</b>	<b>236 166</b>
<b>Total Actif</b>	<b>10 089 603</b>	<b>10 069 486</b>	<b>2 149</b>	<b>13 752</b>	<b>34</b>	<b>5 940</b>	<b>-3 172</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>10 010 421</b>
Capital social	-0	-	-	-	-	-0	-	-	-	-	-	-	9 473 698	-	-	-	-	9 473 698
Financements de l'actif - Etat	9 487 892	9 487 892	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 744	-	-	-	-	10 744
Réserves consolidées	-144 151	-144 362	-2 745	2 449	15	255	366	-130	-130	-130	-130	-130	-177 019	-	-	-	-	-177 019
Réserves de conversion	-1 034	-	-	-	-	-1 034	-	-	-	-	-	-	-1 116	-	-	-	-	-1 116
Financements de l'actif - Autres que l'Etat	44 395	44 395	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42 820	-	-	-	-	42 820
Résultat part du groupe	53 364	52 683	109	2 083	19	333	-1 896	35	35	35	35	35	31 965	-	-	-	-	31 965
<b>Capitaux propres (part du groupe)</b>	<b>9 440 466</b>	<b>9 440 608</b>	<b>-2 637</b>	<b>4 532</b>	<b>34</b>	<b>-446</b>	<b>-1 529</b>	<b>-95</b>	<b>-95</b>	<b>-95</b>	<b>-95</b>	<b>-95</b>	<b>9 381 092</b>	<b>-95</b>	<b>-95</b>	<b>-95</b>	<b>-95</b>	<b>9 381 092</b>
Intérêts Minoritaires	375	-	-	369	-	-	-	7	7	7	7	7	230	-	-	-	-	230
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>43 872</b>	<b>43 660</b>	<b>-</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>86</b>	<b>100</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 217</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 217</b>
Emprunts et dettes financières	354 800	353 197	-	571	-	137	-	895	895	895	895	895	414 096	-	-	-	-	414 096
Fournisseurs et comptes rattachés	127 283	115 284	22	7 670	-	674	3 285	367	367	367	367	367	102 488	-	-	-	-	102 488
Autres dettes et Comptes de régularisation - passif	122 807	116 757	4 764	583	-	5 490	-5 027	241	241	241	241	241	83 298	-	-	-	-	83 298
Dont Impôts différés - passif	81	74	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	154	-	-	-	-	154
<b>Dettes</b>	<b>604 890</b>	<b>585 218</b>	<b>4 785</b>	<b>8 825</b>	<b>-</b>	<b>6 300</b>	<b>-1 742</b>	<b>1 503</b>	<b>1 503</b>	<b>1 503</b>	<b>1 503</b>	<b>1 503</b>	<b>599 882</b>	<b>1 503</b>	<b>1 503</b>	<b>1 503</b>	<b>1 503</b>	<b>599 882</b>
<b>Total Passif</b>	<b>10 089 603</b>	<b>10 069 486</b>	<b>2 149</b>	<b>13 752</b>	<b>34</b>	<b>5 940</b>	<b>-3 172</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>10 010 421</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>1 415</b>	<b>10 010 421</b>

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 22 JUIN 2023  
RÉSOLUTION N°2023 - 06**

**Approbation des comptes consolidés 2022 du Groupe ONF**

**Le Conseil d'Administration,**

Sur rapport de la Directrice générale et de l'Agente comptable principale concernant les comptes consolidés 2022, et après en avoir délibéré :

arrête les comptes consolidés 2022 du Groupe Office National des Forêts constitués des états financiers d'une part et du rapport de gestion d'autre part.

Le Président du Conseil d'administration

  
Jean-Yves CAULLET

**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

**Deloitte.**

6 Place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

## OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire  
et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés  
Société par actions simplifiées  
Capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

## OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

RCS : 662 043 116 Créteil

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux autorités de tutelle de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les autorités de tutelle, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes annexes des comptes consolidés ci-après :

- la note « 2.11 – Immobilisations incorporelles et corporelles » qui précise les modalités d'évaluation et de valorisation de la forêt domaniale, tant pour la métropole que pour les départements d'Outre-Mer ;
- la note « 3.1.2 - Plan de relance et transformation de l'action publique (FTAP) » qui précise les modalités de comptabilisation des financements publics encaissés.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'Etablissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Etablissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 13 juillet 2023

The signature of Yann Semelin is written in blue ink. It features a blue shield icon with a white checkmark on the left, followed by the name 'Yann Semelin' in a cursive script.

Yann SEMELIN

Associé

Deloitte

Paris La Défense, le 13 juillet 2023

The signature of Eric Godeau is written in blue ink. It features a blue shield icon with a white checkmark on the left, followed by the initials 'EG' in a stylized cursive script.

Eric GODEAU

Associé